

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>13 516 827</u>	<u>9 283 656</u>
Obligations et valeurs assimilées		12 555 177	8 552 873
Tires des Organismes de Placement Collectif		961 650	730 783
Placements monétaires et disponibilités		<u>7 955 660</u>	<u>8 956 288</u>
Placements monétaires	5	7 954 133	8 955 670
Disponibilités		1 527	618
Créances d'exploitation	6	<u>128</u>	<u>72</u>
TOTAL ACTIF		<u>21 472 615</u>	<u>18 240 016</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	55 914	34 224
Autres créditeurs divers	8	2 248	7 006
TOTAL PASSIF		<u>58 162</u>	<u>41 230</u>
ACTIF NET			
Capital	9	20 731 330	17 629 711
Sommes distribuables			
Sommes distribuable des exercices antérieurs		146	28
Sommes distribuables de l'exercice		682 977	569 047
ACTIF NET		<u>21 414 453</u>	<u>18 198 786</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>21 472 615</u>	<u>18 240 016</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>550 421</u>	<u>300 629</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		525 862	292 935
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		24 559	7 694
Revenus des placements monétaires	11	<u>296 375</u>	<u>237 960</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>846 796</u>	<u>538 589</u>
Charges de gestion des placements	12	(181 936)	(116 741)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>664 860</u>	<u>421 848</u>
Autres charges	13	(22 605)	(14 603)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>642 255</u>	<u>407 245</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		40 722	161 802
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>682 977</u>	<u>569 047</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(40 722)	(161 802)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		15 390	17 184
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		9 226	(6 005)
Frais de négociation de titres		(2)	(29)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>666 869</u></u>	<u><u>418 395</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>666 869</u>	<u>418 395</u>
Résultat d'exploitation	642 255	407 245
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 390	17 184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 226	(6 005)
Frais de négociation de titres	(2)	(29)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(505 900)</u>	<u>(428 501)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>3 054 698</u>	<u>9 415 669</u>
Souscriptions		
- Capital	51 294 147	27 729 947
- Régularisation des sommes non distribuables	15 803	5 929
- Régularisation des sommes distribuables	1 501 701	828 951
Rachats		
- Capital	(48 211 346)	(18 641 885)
- Régularisation des sommes non distribuables	(21 599)	(2 599)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 524 008)	(504 674)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>3 215 667</u>	<u>9 405 563</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	18 198 786	8 793 223
En fin de l'exercice	21 414 453	18 198 786
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	176 091	85 242
En fin de l'exercice	206 883	176 091
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103,510</u>	<u>103,349</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,28%</u>	<u>3,21%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « Maxula Bourse », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015, à D : 13.516.827 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		12 216 700	12 555 177	58,63%
Obligations		5 026 314	5 158 914	24,09%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	90 000	92 961	0,43%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	200 000	204 915	0,96%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	131 300	133 378	0,62%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	200 000	209 924	0,98%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	100 000	100 740	0,47%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	42 856	44 643	0,21%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	250 000	252 548	1,18%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	60 000	60 116	0,28%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	42 500	44 398	0,21%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	85 718	86 272	0,40%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	320 000	320 874	1,50%
Obligations CIL 2012/1 au taux de 6 %	1 000	40 000	41 453	0,19%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	60 000	62 676	0,29%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	90 000	90 358	0,42%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	200 000	205 351	0,96%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	350 000	369 589	1,73%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	200 000	206 689	0,97%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	24 000	25 037	0,12%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	72 000	74 487	0,35%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	280 000	282 950	1,32%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	200 000	201 249	0,94%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	20 000	20 590	0,10%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	100 000	102 951	0,48%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	90 000	93 869	0,44%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	133 300	137 685	0,64%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	2 900	57 460	59 358	0,28%
Obligations TLG 2011-2 au taux de 5,95 %	800	15 760	15 935	0,07%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	60 000	62 908	0,29%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	120 000	121 652	0,57%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	80 000	84 253	0,39%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	158 245	0,74%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	80 000	83 122	0,39%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	300 870	1,40%

Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	150 000	154 818	0,72%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	207 927	0,97%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	160 000	162 820	0,76%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	71 420	74 930	0,35%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	200 000	206 373	0,96%

Emprunt National		323 891	335 695	1,57%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	100 000	102 621	0,48%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	100 000	102 707	0,48%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	123 891	130 367	0,61%

Bons du trésor assimilables		6 866 495	7 060 568	32,97%
------------------------------------	--	------------------	------------------	---------------

BTA 01-2018 - 5,3%	500	491 550	516 331	2,41%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	198 960	0,93%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	204 538	0,96%
BTA 02-2020 - 5,5%	700	676 325	710 127	3,32%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 200	1 155 990	1 176 456	5,49%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	917 716	4,29%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	766 648	3,58%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	490 646	2,29%
BTA 04-2023 - 6%	800	775 450	785 510	3,67%
BTA 04-2024 - 6%	700	674 550	701 904	3,28%
BTA 10-2026 - 6,3%	600	583 950	591 732	2,76%

Titres des Organismes de Placement Collectif		949 661	961 650	4,49%
---	--	----------------	----------------	--------------

Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	9 155	949 661	961 650	4,49%

Total		13 166 361	13 516 827	63,12%
--------------	--	-------------------	-------------------	---------------

Pourcentage par rapport au total des Actifs				62,95%
--	--	--	--	---------------

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2014	9 100 307	180 485	2 864	9 283 656	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	1 350 000			1 350 000	
Emprunt national	14 379			14 379	
Bons du trésor assimilables	3 877 180			3 877 180	
Actions SICAV	479 966			479 966	
<u>* Remboursements et</u> <u>cessions de l'exercice</u>					
	(1 109 964)			(1 109 964)	1 220
Obligations des sociétés					
Bons du trésor assimilables	(295 100)			(295 100)	4 900
Actions SICAV	(250 407)			(250 407)	3 106
* Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			15 390	15 390	
* Variations des intérêts courus		151 727		151 727	
Soldes au 31 décembre 2015	13 166 361	332 212	18 254	13 516 827	9 226

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 7.954.133 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2015</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		3 962 322	3 983 119	18,60%
Banque Nationale Agricole		3 962 322	3 983 119	18,60%
Billets de trésorerie	2 500 000	2 452 744	2 471 921	11,54%
SOMOCER au 09/03/2016 au taux de 7,10%	500 000	490 752	494 760	2,31%
SOMOCER au 09/03/2016 au taux de 7,10%	1 000 000	981 504	989 519	4,62%
SOTEMAIL au 17/03/2016 au taux de 7,50%	1 000 000	980 488	987 642	4,61%
Certificat de dépôt	1 500 000	1 498 568	1 499 093	7,00%
Attari Bank au 07/01/2016 au taux de 4,30%	1 000 000	999 045	999 427	4,67%
Attari Bank au 08/01/2016 au taux de 4,30%	500 000	499 523	499 666	2,33%
Total général		7 913 634	7 954 133	37,14%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			37,04%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 128 contre D : 72 au 31 Décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Retenue à la source sur Intérêt courus à l'achat "Emprunt National 2014"	43	-
Autres	85	72
	<hr/> 128	<hr/> 72

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 55.914 contre D : 34.224 au 31 décembre 2014 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Maxula Bourse	37 484	22 943
Banque Nationale Agricole (dépôt)	11 058	6 267
Banque Nationale Agricole (distribution)	7 372	5 014
Total	<u>55 914</u>	<u>34 224</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 2.248 contre D : 7.006 au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	-	5 476
Redevance du CMF	2 036	1 324
TCL	212	135
Autres	-	71
Total	<u>2 248</u>	<u>7 006</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2014

Montant	17 629 711
Nombre de titres	176 091
Nombre d'actionnaires	304

Souscriptions réalisées

Montant	51 294 147
Nombre de titres émis	512 342
Nombre d'actionnaires nouveaux	558

Rachats effectués

Montant	(48 211 346)
Nombre de titres rachetés	(481 550)
Nombre d'actionnaires sortants	(429)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 390
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 226
Régularisation des sommes non distribuables	(5 796)
Frais de négociation de titres	(2)

Capital au 31-12-2015

Montant	20 731 330
Nombre de titres	206 883
Nombre d'actionnaires	433

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2015 un montant de D : 550.421 contre un solde de D : 300.629 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2015	Année 2014
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	294 512	187 921
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	231 350	105 014
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
-		
- Dividendes	24 559	7 694
TOTAL	550 421	300 629

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 296.375 contre D : 237.960 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2015	Année 2014
Intérêts des dépôts à vue	60 851	36 267
Intérêts des certificats de dépôt	125 153	97 518
Intérêts des billets de trésorerie	110 371	104 175
TOTAL	296 375	237 960

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 181.936 contre D : 116.741 pour l'exercice 2014, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Commission de gestion	121 968	78 262
Commission de dépôt	35 981	23 087
Commission de distribution	23 987	15 392
Total	181 936	116 741

Note 13 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 22.605 contre D : 14.603 pour l'exercice 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	20 328	13 044
TCL	2 123	1 344
Autres	154	215
Total	22 605	14 603

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	4,093	3,059	3,586	2,976	3,982
Charges de gestion des placements	(0,879)	(0,663)	(0,797)	(0,714)	(0,880)
Revenus net des placements	3,214	2,396	2,789	2,262	3,101
Autres charges	(0,109)	(0,083)	(0,098)	(0,089)	(0,111)
Résultat d'exploitation (1)	3,104	2,313	2,690	2,173	2,990
Régularisation du résultat d'exploitation	0,197	0,919	0,430	0,651	0,145
Sommes distribuables de l'exercice	3,301	3,232	3,121	2,823	3,135
Variation des plus values potentielles sur titres	0,074	0,098	(0,060)	(0,038)	(0,157)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,045	(0,034)	0,003	0,484	(0,030)
Frais de négociation de titres	(0,000)	(0,000)	0,000	(0,001)	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,119	0,063	(0,057)	0,445	(0,188)

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,223	2,376	2,633	2,617	2,802
Résultat non distribuables de l'exercice	0,119	0,063	(0,057)	0,445	(0,188)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,028)	0,019	(0,025)	(0,052)	(0,017)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,091	0,082	(0,081)	0,393	(0,205)
Distribution de dividende	3,231	3,121	2,823	3,137	-
Valeur liquidative	103,510	103,349	103,156	102,940	102,860
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,64%	0,77%	0,69%	0,86%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,08%	0,10%	0,09%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,19%	3,13%	3,03%	2,74%	3,05%

14.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution des actions de la SICAV est assurée par "MAXULA BOURSE" et par la Banque Nationale Agricole.

En contrepartie de ses services de distribution, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi, la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 Avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Placement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 21.472.615, un actif net de D : 21.414.453 et un bénéfice de D : 666.869, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 18 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 18 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB